



Public visé

Formation accessible aux personnes possédant au minimum un baccalauréat ou titre Professionnel de niveau IV. Il n'y a pas de condition d'âge. Elle est à destination de personne voulant compléter leur formation initiale jusqu'à 25 ans révolus, demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus, et tous bénéficiaires du RSA, de l'ASS et de l'AAH, et personnes ayant bénéficié d'un contrat aidé.

Prérequis

Avoir le baccalauréat ou un titre professionnel de niveau 4

Maîtriser le traitement de texte, tableur, rédaction et présentation d'écrits professionnels

Modalités et délais d'accès

Dates de la formation : du 09/11/2022 au 29/10/2023 – Entrée en formation possible jusqu'au 01 décembre 2022 sous réserve d'un entretien de candidature préalable concluant

Modalités : entretien, positionnement et signature d'un contrat professionnel.

Délais : Article L6222-12 du code du travail : « La date de début de la formation pratique chez l'employeur ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat »

Objectifs professionnels

- Assurer l'administration du personnel
- Mettre en œuvre le processus de recrutement, d'intégration et de formation des salariés

Perspectives post- formation

Les titulaires du Titre Professionnel ARH peuvent poursuivre vers une licence professionnelle bachelor RH, ou une licence professionnelle des métiers de la GRH. Ils peuvent passer un titre professionnel de niveau 6 « Responsable de ressources humaines et paie » ou s'engager directement sur le marché du travail

Organisation de la formation - Moyens et méthodes pédagogiques

Formation en présentiel, en alternance avec l'entreprise d'accueil.

L'alternance est réalisée sur la base de 1 à 2 jours par semaine en centre et le reste en entreprise.

Les heures en centre font parties intégrantes de la vie en entreprise soit une base horaire de 35h00 par semaine et sont obligatoires.

La formation est modulaire avec un accompagnement personnalisé et une méthode pédagogique s'appuyant sur les expériences vécues en entreprise pour intégrer le contenu théorique.

Elle se compose de trois modules :

Module 1 : Assurer les missions opérationnelles de la gestion des ressources humaines

Module 2 : Contribuer au développement des ressources humaines

Avec une journée d'intégration préalable : Accueil, présentation des objectifs de la formation, point administratif, partie réglementaire sur la vie de l'apprenti et de l'apprentissage.

Des rencontres en entreprises et individuelles sont convenues à chaque fin de période pour assurer un suivi optimal du stagiaire.

Un module de technique de recherche d'emploi est proposé en fin de parcours

Moyens Pédagogiques :

Documents écrits, diaporama, supports d'autoformation, outils multimédias, supports numériques

Moyens techniques :

Salles informatiques, atelier administratif, salle de formation, matériel auto-visuel : tableau TBI, vidéo projecteur.

Notre plateau technique est conforme et adapté aux exigences du RC de ce titre professionnel

Modalités d'évaluation

Evaluer par le biais d'un livret d' Evaluations en Cours de Formation (évaluations prédictives et formatives)

Validation

Diplôme de niveau 5 décerné par le Ministère du travail



Possibilité de valider un/ou des blocs de compétences et de les repasser l'année suivante en cas d'obtention partielle du titre.

Nombre de participant

Minimum 5 participants

Durée de la formation

489 heures de formation en centre sur 12 mois

Tarifs de la formation

Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenant, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprenants en situation de handicap)

Zéro reste à charge pour l'entreprise du secteur privé

Tarif de la formation = montant de la prise en charge OPCO

Employeurs du secteur public, voir décret

Article L6211-1 « la formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal. »

Article L6227-6 « Les personnes morales mentionnées à l'article L. 6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent... »

Accessibilité handicap

... (Conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap : locaux, adaptation des moyens de la prestation)

- Locaux : Réglementation ERP – Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite

Référente handicap du centre AREP : Dorothée Cochart – 03.27.39.65.24 – arep@stebernadette-jeumont.com

Coordonnées

UFA/AREP SAINT-BERNADETTE
225 RUE DES ANCIENS D'AFN – BP 40111
59572 JEUMONT CEDEX
03.27.39.65.24
arep@stebernadette-jeumont.com

Contacts : Madame Cochart Dorothée-Responsable formations

Madame Delvallée Katy – Secrétaire

Taux de la dernière session de formation

Résultats en mixité de parcours

100 %
DE REUSSITE
A L'EXAMEN*

50 %
D'INTERRUPTION
EN COURS DE
FORMATION*

40 %
D'INSERTION
PROFESSIONNELLE
0% poursuite d'étude

* Statistiques et résultats de la session 2021 dont 30% de réussite partielle

***Statistique à 6 mois sur session 2021 portant sur des contrats de + de 3 mois et CDI

Valeur ajoutée

- Accompagnement des apprentis (point écoute)
- Effectif réduit
- Projet pédagogique